

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de la réunion du 09 mars 2021 – 18 h 30

Date de la convocation : 02 mars 2021

Présents : BALANDRAU Gilberte, BALANDRAU Xavier, BERTRAND Alain, DEFOUR Michèle, DESMARTIN Marguerite, GAUMARD Benjamin, GAUMARD Thierry, GUILLERMIER Patricia, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne, VAZ Elisabeth, VIALETTE Paulette.

Absents excusés : Néant.

Pouvoirs : Néant.

Public : Néant.

Secrétaire de séance : RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Ordre du jour :

◆ **FINANCES**

- ◆ Vote du Budget Primitif 2021 ;
- ◆ Vote des taux des Taxes Directes Locales 2021 ;

◆ **VOIRIE**

- ◆ Enquête publique pour aliénations de chemins ;
- ◆ Enquête publique pour classement de la voirie communale ;

◆ **SUBVENTION**

- ◆ Demande de subvention au conseil Départemental pour le déneigement des voiries communales pour la saison 2020-2021 ;

◆ **TRAVAUX**

- ◆ Choix du maître d'œuvre pour le projet de mise en séparatif des eaux pluviales des eaux usées et de remplacement des canalisations d'eau potable ;
- ◆ Choix de l'entreprise pour les travaux de couvertures du prieuré de Veyrines et de l'église du village ;

◆ **QUESTIONS DIVERSES**



Considérant la situation sanitaire et la capacité d'accueil de la salle dans les mesures de distanciations en vigueur, M. le Maire demande que la séance se tienne à huis clos conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le huis clos est approuvé à la majorité absolue des membres présents.**

**M. le Maire** propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2021.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2021 à l'unanimité.**

## ◆ FINANCES

### Vote du budget primitif 2021

M. le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif 2021 de la commune, chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Après avoir entendu ses explications, et après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le budget primitif 2021 de la commune
- **arrête** la balance générale du budget aux chiffres suivants :

#### Investissement

Dépenses nouvelles	Restes à réaliser	Dépenses totales
558 342.45 €	36 100.00 €	594 442.45 €
Recettes nouvelles	Restes à réaliser	Recettes totales
594 442.45 €	0.00 €	594 442.45 €

#### Fonctionnement

Dépenses nouvelles	Restes à réaliser	Dépenses totales
208 806.85 €	0.00€	208 806.85 €
Recettes nouvelles	Restes à réaliser	Recettes totales
208 806.85 €	0.00€	208 806.85 €

### Vote des taux des taxes directes locales 2021

M. le Maire rappelle au Conseil les taux actuels et précise que la compensation du à la suppression de la taxe d'habitation étant prise sur la part départemental de la taxe foncière des propriétés bâties, le taux communal de celle-ci doit incorporer le taux départemental.

	Pour mémoire		Année 2021
	Année 2020 (taux communal)	Année 2020 (taux départemental)	
<b>Taxe d'habitation</b>			
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	21,76 %	18,78%	40,54 %
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	100,37 %		100,37 %

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**  
**- accepte les taux des taxes directes locales pour 2021.**

## ◆ VOIRIE

### Enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux

Vu le code rural (articles L 161.10)

Considérant que certaines sections de chemins ruraux ont perdu leur utilité pour la circulation publique.

Considérant les demandes d'acquisitions formulées par les riverains.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**- décide** d'engager une procédure préalable à l'aliénation des sections de chemins ruraux suivantes :

- une partie du chemin rural enclavée entre les parcelles A 1063 et A 578 d'un même propriétaire ;
  - une partie du chemin rural dit « de Larzallier à Champaveire » et un déplacement d'une autre partie de ce même chemin ;
  - le chemin rural traversant les parcelles C 1131 et C 752 ;
  - le chemin rural à l'abandon de la VC n°2 à Boirayon ;
  - le chemin rural inutilisé de la RD 480 à Grand Soulage et rejoignant la RD 480 ;
  - le chemin rural dit « de Rossignol à Grange Neuve ».
- **demande** à M. le Maire de constituer le dossier afin de lancer l'enquête publique,
  - **charge** M. le Maire de choisir un commissaire enquêteur et d'effectuer toutes les formalités nécessaires,
  - **autorise** M. le Maire à signer les pièces relatives à cette procédure.

### Enquête publique pour le classement et le déclassement de la voirie communale

Vu le code de la voirie routière (articles L 141.3 et R 141.4 à R 141.10),  
 Considérant les demandes formulées par les riverains,  
 Considérant les procédures engagées précédemment mais non abouties.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **décide** de finaliser la procédure de classement dans la voirie communale :
  - du chemin du Grand Soulage ;
  - du chemin de Boirayon ;
  - du chemin de Meunier.
- **demande** à M. le Maire de constituer le dossier afin de lancer l'enquête publique,
- **charge** M. le Maire de choisir un commissaire enquêteur et d'effectuer toutes les formalités nécessaires,
- **autorise** M. le Maire à signer les pièces relatives à cette procédure.

### ◆ SUBVENTION

#### Demande de subvention pour le déneigement des voiries communales

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au règlement d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales du Conseil Départemental, la commune a possibilité de solliciter une subvention pour l'hiver 2020/2021.

Pour cela, doit être envoyé au Conseil Départemental un formulaire récapitulatif des dépenses engagées de viabilité hivernale 2020/2021, auquel il convient de joindre une délibération du Conseil sollicitant l'aide.

M. le Maire demande aux Conseillers leur accord pour solliciter l'aide du Département pour le déneigement.

**Le conseil vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Sollicite l'aide pour le déneigement des voiries communales auprès du Conseil Départemental (Campagne hivernale 2020/2021) dans le cadre de l'aide à la viabilité hivernale.**

### ◆ TRAVAUX

#### Choix du maître d'œuvre pour le projet de mise en séparatif des eaux pluviales des eaux usées et de remplacement des canalisations d'eau potable

M. le maire rappelle le projet de mise en séparatif des eaux usées/eaux pluviales ainsi que du renouvellement des canalisations en apport d'eau potable.

Il précise que pour avoir des dossiers de demandes de subventions complets, plusieurs documents sont à fournir et que seul un maître d'œuvre peut nous procurer.

Il convient donc de choisir le maître d'œuvre du projet.

A cet effet, des devis ont été demandés à plusieurs bureaux d'études.

Un seul a retenu notre projet et a répondu par une offre :

- NALDEO pour 18 000.00€ HT (soit 21 600.00 € TTC).

M. le maire rappelle que les études font parties intégrantes des demandes de subventions et propose de retenir l'offre de la société NALDEO.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Accepte l'offre de 18 000.00€ HT de la société NALDEO pour la maîtrise d'œuvre du projet de mise en séparatif des EU/EP et du renouvellement des canalisations d'AEP ;**
- **Autorise M. le maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **Choix de l'entreprise pour les travaux de couverture du prieuré de Veyrines et de l'église du village**

M. le maire rappelle le projet de réfection des toitures des deux églises de la commune.

Il précise que la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat subventionnent les travaux à hauteur de 80% et qu'il convient de choisir l'entrepreneur qui les effectuera.

A cet effet, des devis ont été demandés à :

- ARNAUD Charpentes pour 39 633.50€ HT (soit 47 560.20€ TTC) ;
- Philippe LAFFONT menuiseries charpentes pour 38 800.10€ HT (soit 46 560.12 € TTC).

M. le maire propose de retenir le devis de l'entreprise LAFFONT.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Accepte le devis de 38 800.10€ HT de Philippe LAFFONT Menuiseries charpentes pour la réfection des toitures des deux églises de la commune ;**
- **Autorise M. le maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **◆ QUESTIONS DIVERSES**



**Le Maire lève le Conseil à 22h05 et indique que la date du prochain conseil sera communiquée ultérieurement.**

Le Maire,  
Xavier BALANDRAU

Affiché le 16 février 2021